

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 5 11 2020 (en visioconférence)

### ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

#### **MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

- Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, représenté par Monsieur Didier LACROIX, Chef de service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Madame Anne BENNET, adjointe à la sous-directrice de l'action éducative, Service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO C2
- Monsieur Didier LACROIX, Chef de service, Adjoint à Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Madame François PETREAULT, Sous-directrice de l'action éducative, Service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO C2
- Monsieur Vincent SOETEMONT, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Madame Marie-Laure ROUSSELOT, Cheffe du bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré, Sous-direction de la gestion des carrières, D.G.R.H.
- Madame Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL, Adjointe à Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Christian AUDEGUY, Conseiller technique Sport, DGESCO
- Monsieur Christophe KERRERO, Recteur de l'Académie de Paris, représenté par Monsieur Antoine DESTRES, Directeur de l'Académie de Paris
- Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur de l'Académie de Créteil représenté par Madame Christine DARNAULT, Directrice de Cabinet auprès du Recteur
- Monsieur Thierry CLAVERIE, Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Vienne
- Monsieur Christophe BRUNELLE, Délégué national à la vie Lycéenne, DGESCO
- Monsieur Bernard ANDRÉ, IGESR Groupe EPS
- Madame Carole SEVE, IGESR Groupe EPS
- Madame Marie-France CHAUMEIL, IGESR, Collège Jeunesse, Sports et Vie associative
- Monsieur Jean-Marc SERFATY, IA IPR EPS Créteil
- Monsieur Olivier CALAIS, IA IPR EPS Lille

- Monsieur Kévin CHEVALIER, IA IPR EPS Paris
- Madame Rosine CAPRISTO, Principale du Collège Lucie Aubrac, Doubs
- Madame Corinne KALDI MASSARD, Principale du Collège Pierre Bertone, Antibes
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Merleau-Ponty, Rochefort
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur des Lycées Delacroix et Le Rolland, Drancy

#### **MINISTERE CHARGE DES SPORTS**

- Madame Roxana MARACINEANU, Ministre déléguée chargée des Sports, représentée par Monsieur Jean-François HATTE, Sous-Directeur du pilotage et de l'évolution des politiques publiques du sport, Direction des Sports
- Monsieur Gilles QUÉNÉHERVÉ, Directeur des Sports, représenté par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Direction des Sports, Bureau DS B1
- Madame Nathalie CUVILLIER, Adjointe au Directeur des Sports, représentée par Monsieur Eric LEPAGNOT, DS/DS 2B, Direction des Sports
- Monsieur Jean-François HATTE, Sous-Directeur du pilotage et de l'évolution des politiques publiques du sport, Direction des Sports, représenté par Monsieur Matthieu LATIEULE, DS B/DS B1, Direction des Sports
- Monsieur Laurent VILLEBRUN, représentant l'Inspection de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Eric QUENAULT, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Vincent DE PETRA, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Responsable du pôle Sport, DRJSCS
- Madame Constance STOYANOV, Inspectrice de la jeunesse et des sports, Cheffe adjointe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Yvelines
- Monsieur Ghani YALOUZ, Directeur Général de l'INSEP, représenté par Madame Laurence BLONDEL, Accompagnement au projet de performance des sportifs de haut niveau

#### **MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

- Madame Christine ROUSSEAU, Chargée de mission, Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire, M.A.A.

#### **COLLECTIVES TERRITORIALES**

- Monsieur Mohamed MOULAY, Vice-Président Région Centre-Val de Loire, délégué aux sports
- Monsieur Henri NAYROU, Président du Conseil Départemental de l'Ariège, représentant l'Association des Départements de France (ADF)

## **FEDERATIONS ET SYNDICATS**

- Monsieur André GIRAUD, Président de la F.F. d'Athlétisme, représentant le C.N.O.S.F., représenté par Monsieur Didier VAREECKE, Vice-Président délégué de la F.F. d'Athlétisme
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSEF, représentant le CNOSEF, Président d'honneur de la F.F. de Badminton
- Professeur Jean-François SAUTEREAU, Président de la F.F.S.U., représenté par Monsieur Vincent ROGNON, Directeur national de la F.F.S.U.
- Madame Véronique MOREIRA, Présidente de l'U.S.E.P., représentée par Monsieur Benoît LASNIER, Directeur national de l'USEP
- Monsieur Vincent MICHAUD, Directeur du Service Régional UNSS Poitiers
- Monsieur Franck DUFOUR, Directeur Départemental UNSS Béarn Soule
- Monsieur Gérard POMMIER, Président de la P.E.E.P., représenté par Madame Claudine HERVY, Trésorière Générale adjointe, P.E.E.P.
- Madame Karine AULIER, Administratrice nationale F.C.P.E.
- Monsieur Didier GEORGES, représentant le SNPDEN UNSA
- Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général - S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Julien GIRAUD, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Marie-Annick RICHARD, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Camille JACQUES, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Andjelko SVRDLIN, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur David LELONG, Conseiller national éducation en charge des questions Sport scolaire - S.E./UNSA

## **ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Monsieur Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Ronsard, Vendôme, académie d'Orléans-Tours
- Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Sarrola-Carcopino, Baléone, académie de la Corse
- Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonny Boutonne, académie de Poitiers
- Monsieur Frédéric LENORMAND, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Alphonse Allais, Val de Reuil, académie de Rouen

- Monsieur Lionel GIRAUDON, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Nelson Mandela, Bordeaux, académie de Bordeaux
- Monsieur Mehdi HENNOUNI, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Camille Claudel, Civray, académie de Poitiers
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Jean Jaurès, Montfermeil, académie de Créteil
- Monsieur Loïc DAROUSSIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Albert Camus, Lumbres, académie de Lille
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Anne de Bretagne, Rennes, académie de Rennes
- Madame Marie-Pierre DOUMEIX, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège P. Donzelot, Limoges, académie de Limoges
- Monsieur Thomas MANTEAU, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Rabelais, Angers, académie de Nantes
- Madame Claire MAZZOLENI, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège Henri Wallon, Ivry sur Seine, académie de Créteil
- Monsieur Christophe BISQUERT, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Gustave Eiffel, Armentières, académie de Lille
- Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, LEGTA Saint Lo Thère, Le Hommet d'Arthenais, académie de Caen

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

- Madame Valérie DEBUCHY, Directrice académique des services de l'Education nationale de Seine-et-Marne
- Madame Catherine DONOHUE-WEILL, Principale du Collège Daniel Mayer, Paris 18<sup>e</sup>
- Docteur Brigitte MOLTRECHT, Médecin scolaire, Conseillère Technique, DGESCO

**MINISTERE CHARGE DES SPORTS**

- Monsieur Bruno BETHUNE, Inspecteur Général de l'Education, du Sport et de la Recherche

**CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCEENNE**

- 1 représentant du CNVL

**FEDERATIONS et SYNDICATS**

- 1 représentant de la F.C.P.E.

## I) Ouverture par Didier LACROIX, représentant le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse

**Didier LACROIX** annonce qu'après la lecture des déclarations liminaires, il cèdera la parole à Madame Nathalie Costantini, pour présenter les éléments explicatifs de la DBM (Délibération Modificative Budgétaire) en lien avec la période sans pratique causée par la Covid 19.

## II) Déclarations liminaires

**Au nom des élus des AS :**

**Marie-Pierre DOUMEIX, élue des AS, enseignante EPS, animatrice d'AS, académie de Limoges :**

Avant de débiter cette instance, nous souhaitons rendre hommage à notre collègue Samuel Paty.

Dans le contexte actuel lié aux nouvelles conditions sanitaires et sécuritaires, le bon fonctionnement des AS se voit de nouveau impacté. Par conséquent, nous nous réjouissons de la tenue de cette AG extraordinaire qui prévoit une aide indispensable envers les AS.

Même si les AS tentent de s'organiser au mieux pour continuer leur activité (changement de programmation, nouveaux groupes, créneaux supplémentaires...), il n'en reste pas moins que certains présidents d'AS ont décidé l'arrêt de leur AS et que dans d'autres territoires l'accès aux installations sportives est interdit. Or, le ministre a rappelé que les établissements scolaires restaient ouverts et des études montrent que les enfants seraient moins contaminants et moins contaminés que le reste de la population. Cela paraît donc contradictoire avec les interdictions qui empêchent les AS de fonctionner. Il semble ainsi urgent de prendre des dispositions ministérielles pour que chaque élève puisse bénéficier d'une pratique physique hebdomadaire sur tout le territoire et que chaque enseignant puisse exercer son métier sur un lieu public, sans risquer d'être verbalisé, et cela en sécurité pour tous. D'ailleurs bon nombre d'AS n'ont d'autre choix que de renoncer à s'affilier. Pourtant, dans la note à destination de l'AGE, il est rappelé qu'une AS du second degré qui déciderait de ne pas s'affilier à l'UNSS violerait les dispositions de l'article L552 3 du code de l'éducation et se retrouverait ainsi dans l'illégalité. Il y est noté également qu'au moins 800 AS ne sont pas affiliées à ce jour. Par conséquent, nous n'acceptons pas que vous estimiez que seules 250 AS devraient s'affilier. D'autre part, ces projections nous paraissent malheureusement bien optimistes au regard de la situation présente. Quelles sont à votre connaissance les raisons de ces non affiliations et pouvez-vous nous en donner le chiffre précis à ce jour ? L'outil OPUSS 2 ne pourrait-il pas nous fournir ces éléments ? Quelles actions ont été mises en œuvre par le Ministère de l'EN, les rectorats et les DSDEN afin de faire respecter cette obligation statutaire ? En outre, ces non affiliations impactent de façon non négligeable le budget de l'UNSS. C'est pourquoi nous pensons qu'une aide financière importante largement affichée de la part de la direction nationale pourrait encourager les AS à la démarche. Cette aide s'avère indispensable pour cette année et le sera sans aucun doute pour 2021. En effet, la crise actuelle met en exergue les disparités territoriales dans l'accès aux infrastructures et les conditions de fonctionnement financières et sportives ; il est plus que nécessaire de prendre en considération cette hétérogénéité et de permettre aux AS de choisir les modalités d'adhésion à l'UNSS (contrat ou licence individuelle). Nous contestons par ailleurs les différents modes de calcul, puisque le fonctionnement de l'AS se déroule sur trois trimestres, l'aide financière apportée devrait être à minima de 33% sur le prélèvement du contrat de décembre 2020, ce qui correspondrait à la gratuité du premier tiers.

Nous avons évoqué les problématiques de gouvernance lors du CA du 12 octobre, nous déplorons à nouveau la réception de documents modifiés seulement deux jours avant la tenue de cette instance. Les documents budgétaires présentés doivent être à la fois précis et valides. Ces retards impactent fortement notre fonctionnement. Pour rappel, de nouveaux documents nous sont régulièrement présentés pendant les instances rendant erronées nos interventions et donc notre participation collaborative... Hormis le fait que cela soit particulièrement désagréable, nos analyses sont ainsi faussées et la réflexion que nous pouvons mener est rendue partielle et superficielle. Nous demandons donc, par respect pour notre travail que nous puissions travailler sur des documents à jour au moment de notre temps de préparation de ces AG. Merci de votre attention.

**Benoît HUBERT, Secrétaire général - S.N.E.P./ F.S.U.**

Je ne ferai pas de déclaration pour ne pas prendre de temps à notre Assemblée Générale extraordinaire mais je tiens à dire quelques mots.

D'abord pour vous dire l'état déplorable fait de sidération et de colère dans lequel se trouvent actuellement les enseignants d'EPS après le meurtre de Samuel Paty, les attentats et les mesures sécuritaires renforcées qui s'ensuivent, le rebond de l'épidémie et les nouvelles mesures sanitaires qui compliquent à l'extrême l'exercice quotidien du métier. Ils ont le sentiment d'un abandon, d'être en première ligne sans réelles mesures de protection et sont de plus en plus en colère. Il faut l'entendre et le prendre en considération !

Les activités, dans le cadre des associations sportives, sont compliquées à mettre en œuvre et parfois entravées. Le sport scolaire est et reste en danger !

Monsieur le représentant du ministre, nous souhaiterions que vous fassiez remonter au ministre, président de l'UNSS, notre volonté de le voir s'exprimer en direction des animateurs d'associations sportives, des chefs d'établissements, présidents d'AS, pour leur rappeler les conditions de mise en œuvre du protocole spécifique avec une définition précise des groupes constitués, des choses permises et proscrites parce que chaque situation d'établissement est particulière et que, malheureusement, les interprétations divergent jusqu'à l'interdiction pure et simple du fonctionnement du sport scolaire. Ce pourrait être aussi l'occasion de rappeler l'obligation réglementaire qui leur est faite d'affilier leurs associations à l'UNSS.

Sur l'AG extraordinaire de ce jour, nous saluons la volonté de rechercher comment venir en aide financièrement aux AS. Malheureusement le reconfinement interdisant les activités UNSS de rencontres ne créera pas l'élan pour retrouver des taux d'adhésion convenable. Malheureusement le manque de lisibilité sur l'avenir, du fait de la situation, nous empêche de nous projeter à moyen et long terme. De ce fait nous nous trouvons face à une décision budgétaire modificative de prudence dans laquelle pour un prévisionnel 2020 remanié nous envisageons une « ristourne » d'un million d'euros pour environ 8500 AS soit un peu plus d'une centaine d'euros en moyenne par AS quand par ailleurs, les projections nous montrent une baisse des dépenses prévisibles pour l'animation de plus de 9 millions. Cela risque d'être illisible pour nombre de nos collègues.

La baisse des subventions, compréhensible, ne doit être que conjoncturelle et une fois les crises passées, ce que nous espérons tous le plus rapidement possible, nous souhaitons des efforts supplémentaires pour relancer le sport scolaire parce que cela risque d'être très compliqué.

**David LELONG, Conseiller national Education en charge des questions Sport scolaire - SE-UNSA :**

Mesdames, Messieurs,

Cette assemblée générale se tient dans un contexte très difficile pour le sport scolaire mais aussi pour l'Education Nationale dans son ensemble, au lendemain d'une rentrée marquée par le reconfinement. Il conviendra d'y porter une attention particulière dans nos échanges.

Concernant les points qui nous réunissent, le SE-Unsa est satisfait de la proposition d'aide conjoncturelle équivalente à la période non pratiquée à hauteur de 25% du produit « contrats licences ». C'est ce que nous avons demandé pour l'ensemble des AS durement touchées par la crise sanitaire, comme en témoignent les multiples rencontres annulées et, plus inquiétant encore mais prévisible, la baisse du nombre de licences, et ce sans réduire les crédits d'animation.

La publication d'une fiche thématique qui distingue l'EPS du sport scolaire, sans oublier l'AS, est également un point positif. Cette fiche thématique a en effet le mérite de proposer un cadrage clair à une situation inédite et source de confusion. Le SE-Unsa est rassuré de constater que le sport scolaire n'a pas été oublié mais inclus dans la gestion de cette crise par le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS).

A l'approche de conditions hivernales plus difficiles, le SE-Unsa reste vigilant à la problématique des installations sportives, dont l'insuffisance est un véritable frein à une pratique sportive épanouissante. Nous demandons un véritable accompagnement des cadres de l'UNSS, conseillers techniques des recteurs et DASEN.

Par ailleurs, le SE-Unsa souhaite que l'UNSS accompagne les animateurs d'AS en sollicitant les collectivités pour obtenir des créneaux supplémentaires sur les installations sportives disponibles.

Pour l'heure, l'activité des AS connaît un bouleversement conséquent : entre le plan Vigipirate renforcé qui limite voire interdit les sorties de l'établissement, et un protocole sanitaire plus strict qui interdit les brassages d'élèves, les enseignants d'EPS se trouvent en difficultés. Le Ministère, et à travers lui, les rectorats, refusant les propositions d'enseignement alterné, émanant pourtant de professionnels consciencieux que sont les PEPS, certains d'entre eux se voient sacrifier des créneaux dévolus à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire. Ce n'est acceptable ni pour les élèves, ni pour les enseignants.

Pour le SE-Unsa, la pratique sportive par le biais de l'EPS et des activités proposées à l'AS concourt à l'épanouissement des élèves, favorise la confiance en soi et développe l'esprit d'équipe, des valeurs qui prennent tous leurs sens dans un contexte déjà strict et de défiance vis-à-vis de la gestion de la crise. Solidarité et mutualisation sont des piliers de l'Union nationale du sport scolaire : le SE-Unsa entend qu'elles soient développées au sein des établissements, entre tous les acteurs du sport scolaire, des chefs d'établissement aux enseignants.

Nous vous remercions de votre attention.

**Didier LACROIX** et **Nathalie COSTANTINI** essaieront d'apporter des réponses aux déclarations liminaires tout au long de la séance.

**Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS**, met en avant l'impact très important que doit avoir le sport scolaire, et encore plus actuellement où il devient le seul temps possible de pratique sportive fédérée du fait des contraintes liées au contexte sanitaire. Dans les motifs d'agir de notre association, il y a à la fois le développement de la pratique sportive chez tous les jeunes et la réflexion autour de l'engagement associatif. Dans ces temps complexes, il est important de faire perdurer le sport scolaire au confluent des lieux ; il nous permet aussi de mettre l'accent sur les avantages de ses pratiques fédérées et organisées dans le respect des protocoles sanitaires. Pour autant, la pratique autonome ne doit pas être proscrite car toute forme de pratique pour lutter contre la sédentarité est à encourager. Ces temps extraordinaires doivent conduire l'UNSS sur le sens de l'engagement associatif et du monde fédéré dans notre société.

La proposition présentée dans chacune de nos instances, au comité de direction, au CA du 12 octobre dernier et aujourd'hui face à l'ensemble des membres de l'AG, ne se veut absolument pas concurrentiel du monde fédéré. Il ne s'agit pas de réduire le coût de la licence ; en agissant sur « le contrat licence » nous apportons une aide à nos structures associatives pour qu'elles soient en mesure de fédérer davantage de jeunes élèves et participer ainsi à la dynamique interne. Chaque établissement a obligation de créer une association sportive et de s'affilier à l'UNSS. Cette obligation d'affiliation est le reflet de ce système fédéré. En retour l'UNSS, fédération sportive, propose un projet associatif de développement de la pratique qui s'illustre par un ensemble de manifestations dans des modalités variées.

Par ailleurs, Madame COSTANTINI informe les membres de l'AG de son souhait de pouvoir faire une proposition à l'ensemble des établissements de la Vésubie très touchés par la tempête Alex, par participer d'un regain de dynamique et d'allant aux profit des élèves de ce territoire. L'UNSS a donc fait une seconde proposition, celle d'offrir le forfait AS à ces associations sportives.

**Andjelko SVRDLIN, représentant le SNEP/FSU**, reprend la déclaration de Benoit HUBERT qui concerne la question budgétaire proposée

Le SNEP s'est régulièrement positionné sur les questions budgétaires avec une vision équilibrée entre les budgets des AS et les moyens nécessaires à leurs fonctionnements et à ceux de la fédération UNSS. Nous sommes aujourd'hui sur une proposition qui acte 1 million d'euros sous forme d'aides qui devraient être appréciées au regard de la situation actuelle. Concrètement, nous sommes à plus de 4 millions d'euros de prévisionnel sur le fonctionnement d'ici la fin d'année civile. Compte tenu que toutes les manifestations de l'UNSS sont arrêtées dans un premier temps jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre, mais probablement au-delà, il semble au SNEP que le 1 million d'euros devrait se transformer en une somme plus conséquente, au regard de la situation et de la projection raisonnable qui peut être établie d'ici la fin de l'année civile. Si le SNEP propose pour le budget 2020 d'augmenter le premier tiers jusqu'à 15, 20% de manière à ce que cette somme augmente considérablement, il ne lui semble pas très opportun de le faire pour les 2/3 restants concernant le budget de l'année prochaine, compte tenu du nombre d'incertitudes qui pèsent sur ce budget.

**Nathalie COSTANTINI** : L'activité de l'UNSS a été réduite dans sa partie transports mais il n'y a pas un seul territoire qui ne fonctionne pas sur des activités en intra-muros dans d'autres modalités à partir des propositions faites par l'ensemble des cadres UNSS. Quand certains territoires fonctionnent quasiment normalement, d'autres vont fonctionner avec beaucoup plus de difficultés, mais la volonté de faire et les solutions pour faire sont trouvées. Hors confinement, la JNSS avait tout de même démontré qu'un nombre important de jeunes s'était engagé. Actuellement, tous les territoires proposent des activités en interne au sein des AS avec des apports en matériel, en textiles...

**Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers**, tient à souligner qu'il faut susciter l'engagement de certains mais ce n'est pas l'engagement de certains qui doit permettre à tous les autres de pouvoir avoir une activité.

Monsieur LECAMP ne comprend pas que les fournitures numériques comme les fournitures administratives soient dans le budget « animations sportives ».

**Loïc DAROUSSIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élus des AS, académie de Lille**, rejoint le SNEP/FSU par rapport à la suspicion de basculer sur le budget 2020 une partie de l'aide que l'UNSS verserait aux AS. Comme il y a trop d'expectatives sur le budget 2021, les élus des AS aimeraient qu'un maximum d'aides puisse leur être versées le plus rapidement possible, les AS étant dans un état de crise au niveau de la prise de licence. Le tiers proposé n'est pas suffisant.

Dans la partie recettes, et sur le tableau synthétique, Monsieur DAROUSSIN demande à obtenir des explications sur les 3 chiffres notés entre parenthèses.

**Réponse de Nathalie COSTANTINI** : Les 8.500.000 euros s'obtiennent en divisant 12.750.000 euros par 3. Avec 3 versements, cela vous fait 4.250.000 euros. Avec 2 prélèvements, la directrice explique que l'on n'aurait pas eu 7.687.349 euros mais 8.500.000 euros.

Madame COSTANTINI passe ensuite au 1.120.000 euros. Ce chiffre est calculé sur une base de 800 AS non affiliées par rapport à une jauge de 9.000 AS. Le contrat licence n'étant pas à l'identique pour tous les établissements, il correspond en moyenne à 1.400 euros (cf. note transmise). Le 1.120.000 s'obtient alors en multipliant 1.400 euros par 800.

2ème point abordé : Sur la partie recettes, la subvention du MENJS baisse légèrement alors que le gouvernement multiplie actuellement les plans de relance au vue de la crise actuelle. Une légère augmentation de la subvention réclamée depuis plusieurs années aurait pu certainement combler cette aide auprès des AS.

**Réponse de Nathalie COSTANTINI** : Il ne s'agit pas d'une baisse. Cela correspond au gel de précaution mis de côté pour faire une présentation au plus près de la réalité.

3ème point abordé : Sur la partie recettes toujours et sur la ligne ANS, Monsieur DAROUSSIN demande si l'UNSS n'a pas pu bénéficier par rapport à la Covid, en tout début d'année scolaire, d'une subvention spécifique pour les fédérations sportives en difficultés ? Cette baisse des subventions de l'ANS annoncée dans le tableau en est-elle la raison ?

**Réponse de Nathalie COSTANTINI** : L'organisation de l'ANS est différente. La totalité de la subvention abondait au temps du CNDS les services alors que maintenant une partie de celle-ci va vers les AS. Il a été demandé à tous les cadres UNSS de reprendre les formations initiées sur le « compte asso » pour qu'un maximum d'AS puisse faire des projets et être éligibles aux subventions de l'ANS. La fédération dispose d'une certaine enveloppe dont une partie est directement donnée aux AS sur des projets déposés. Le différentiel constaté dans les documents et donc directement liés aux subventions versées aux AS. Il ne s'agit en aucun cas d'une baisse.

La directrice informe également que l'UNSS n'a pas pu bénéficier de cette aide exceptionnelle avant le 8 septembre car elle est une fédération non agréée, particulière. En revanche, l'UNSS a bénéficié d'une information à l'emploi.

**Constance STOYANOV, Inspectrice de la jeunesse et des sports (78)**, évoque cependant l'existence d'un fonds spécifique Covid adressé par l'ANS aux AS et aux fédérations.



**Réponse de Nathalie COSTANTINI** : L'UNSS n'en a pas bénéficié. L'UNSS n'a pas eu la possibilité d'être éligible.

**Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers** : Ce n'est pas une question d'éligibilité mais une question de calendrier, la demande ayant été reçue au début des vacances d'été pour un dépôt de dossier début septembre

**Madame STOYANOV** précise qu'elle fera remonter ce souci de calendrier.

**Nathalie COSTANTINI** ajoute que notre fonds de solidarité d'un montant de 60.000 €, a été inscrit dans les critères d'éligibilité des AS aux subventions de l'ANS.

**Loïc DAROUSSIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élus des AS, académie de Lille** : Sur la partie dépenses et sur le budget général modifié, les élus des AS constatent que les 3 premières lignes au niveau des salaires, du fonctionnement et de la communication ne changent pas dans le document envoyé modifié. En revanche, dans le budget, et à la ligne animation et compétition, beaucoup plus détaillée, les élus des AS se sont aperçus de la modification des sommes allouées dans différents chapitres. Comme les 4.474.000 € sont en effet projetés en dépenses au 31/12/2020, les élus des AS souhaitent connaître la ventilation de cette somme importante dépensée en aussi peu de temps, soit entre le réalisé au 23/10 et la projection au 31/12, sachant qu'actuellement les rencontres inter-établissements sont suspendues.

**Nathalie COSTANTINI** : Cette somme est le résultat des synthèses des 130 dialogues de gestion réalisés dans chaque département et région. Les DNA ont à l'issue de cette étape réalisés d'activités et de besoins financiers sur la période allant de septembre jusqu'au 31/12. Ces dialogues de gestion ont été effectués de fin septembre aux vacances de la Toussaint avec des propositions qui permettaient encore à ce moment-là, de penser réaliser des cross avec des qualifications potentielles et des organisations qui nécessitaient des transports. Le prévisionnel transport de l'ordre de 2.900.000 a été adapté au contexte. Si la notion de rencontre compétitive est actuellement mise de côté, il y a eu beaucoup d'innovations, de propositions de manifestations sur de nouvelles activités. Les prévisionnels ont été établis en tenant compte de la mise en œuvre d'activités dans les AS, tous les mercredis, sur chacun des territoires.

**Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers**, souhaite connaître la ventilation du prévisionnel jusqu'à la fin de l'année et réaffirme que les fournitures administratives comme numériques sont plutôt de l'ordre du fonctionnement que de l'animation sportive.

**Réponse de Nathalie COSTANTINI** : Les 19 chapitres présentés au dernier CA sont tous utilisés dans le cadre des manifestations sportives et confirme que des fournitures de type administratif sont nécessaires. Elle précise aussi que le nombre d'activations sur une année ordinaire, du niveau district jusqu'au national, dans les 3 modalités « événementielles, promotionnelles et compétitions », correspond à 250.000 manifestations. Elle propose dans le prochain budget une présentation budgétaire selon les 4 modalités de pratique que sont la compétition, le promotionnel, l'événementiel et la formation des jeunes officiels, et annonce que, pour chacun de ces motifs, seront intégrés les 19 comptes généraux.

La directrice rappelle qu'elle a proposé en avril dernier le cadre budgétaire à venir et que la mise en place se fait progressivement. Une harmonisation de l'ensemble des comptes généraux sur tous les territoires, a déjà été réalisée. En revanche, dans une comptabilité, elle dit nécessaire le passage d'abord par la comptabilité générale et ensuite par les plans analytiques qui permettent d'identifier la répartition de chacune des sommes. Elle espère ainsi avoir la capacité de pouvoir présenter ces plans analytiques pour le budget 2021. La directrice aborde alors la nouvelle présentation faite au mois d'avril du prochain budget avec l'ensemble des comptes de charges et l'ensemble des éléments rapportés sur l'ensemble de ces comptes pour obtenir une visibilité sur :

- le bloc compétition avec une différence entre les championnats excellence, les championnats établissements, le cross, les championnats de France en responsabilité ;
- le bloc promotionnel avec ce qui est la promotion d'un type de public, la promotion d'un type d'activités avec sa déclinaison ;

- le bloc événementiel avec Génération 2024, avec ce qui touche les luttes contre toutes les formes de discrimination, et tout ce qui correspond à des jeux qui évoquent plutôt des organisations territoriales ;
- et enfin, le bloc formation des jeunes officiels avec à la fois l'activité des jeunes officiels quand ils font les compétitions mais aussi tout ce qui est en lien avec la formation, sans oublier le challenge jeune officiel.

Elle rappelle aussi que, parfois, les cadres en territoire ne bénéficient pas forcément de l'aide d'un personnel de secrétariat ou de comptabilité, et que cette harmonisation du codage budgétaire apporte une aide très appréciée.

**Mehdi HENNOUNI, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers** : Comme le fonctionnement de l'AS du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre ne va rien coûter à la direction nationale, puis qu'il n'y a plus de sortie, ni de cross, Monsieur HENNOUNI demande à avoir des explications sur le non fonctionnement entre début novembre et fin décembre et les économies qui vont être générées.

**Réponse de Nathalie COSTANTINI** : Le bloc des animations et compétitions était budgété à hauteur de 22.413.000 en janvier dernier et a été ramené à 13.430.000 car des réservations qui avaient été faites, ont dû être honorées. Lors de la dernière AG, il avait été constaté que sur les mois de mars à juin, même si rien n'avait été fait, des engagements avaient été pris, d'un montant de l'ordre de 600.000€. Les 19 comptes généraux correspondent clairement aux dépenses faites réellement actuellement pour les manifestations. Les manifestations induisent aujourd'hui encore des coûts. La directrice demande à **Vincent MICHAUD, Directeur du service régional UNSS Poitiers**, d'expliquer la nature de ses dépenses faites encore aujourd'hui.

**Monsieur MICHAUD** a de très bons rapports avec les élus des AS ; même si la période actuelle est plus complexe, des dépenses sont encore engagées. Concernant la problématique des forfaits, il souligne qu'il faut absolument tendre vers une harmonisation générale dans un premier temps puis ensuite vers une dissociation en fonction de l'activité des AS.

**Nathalie COSTANTINI** ajoute que 118.000€ ont été déjà dépensés pour la formation jeunes officiels.

**Mehdi HENNOUNI** : Il a été évoqué dans la note explicative la non affiliation de 800 AS alors que le chiffre de 9.000 AS est mis en avant. Les élus des AS en ont répertorié 9500 en France. Le chiffre est donc un peu différent. Aussi, Monsieur HENNOUNI se demande qu'elles ont été les directives données pour que les 800, voire 1.200 AS hors la loi s'affilient très rapidement.

**Réponse de Nathalie COSTANTINI** : Un courrier a été rédigé à l'attention des chefs d'établissements. Un échange a eu lieu avec le cabinet du ministre pour que la loi soit mise en œuvre. Globalement 10 territoires connaissent ces problématiques dont 2 d'outre-mer. Actuellement, on observe un déficit important d'inscriptions au niveau des établissements internationaux, établissements français à l'étranger qui ne sont pas affiliés par rapport à l'année dernière. Ils sont 154 en moins. Le chiffre de 9.000 AS retenu pour cette présentation permet dans l'immédiat de ne pas prendre en compte le chiffre des établissements français à l'étranger avec lesquels une convention va de nouveau être signée.

**Loïc DAROUSSIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élus des AS, académie de Lille** : Les élus des AS ont laissé entendre dans leur déclaration liminaire reconnaître l'aide exceptionnelle qui fait aujourd'hui débat dans cette assemblée. Il est constaté au niveau de la temporalité, qu'un tiers de l'activité par rapport à l'année dernière a été suspendue de mars à juin. Monsieur DAROUSSIN souhaite donc trouver les éléments budgétaires qui permettraient une aide substantielle à hauteur de 33% et non de 25%, comme annoncé dans la note. Sur une très petite partie de l'année alors qu'il n'y a aucune compétition, les élus des AS trouvent la somme provisionnée entre le 23 octobre et le 31 décembre sur la ligne animation sportive et compétition de 4.474.000 euros trop importante, alors que tout est ou presque à l'arrêt, et même si des sommes ont été engagées par les services.

**Réponse de Nathalie COSTANTINI :** Le premier trimestre au niveau des collèges représente celui où le nombre d'activités promotionnelles est le plus important. De fait, le coût du premier trimestre est toujours plus élevé que celui du 3<sup>ème</sup> trimestre. La directrice tient à souligner que le calcul des élus des AS est totalement en phase avec l'ensemble du prévisionnel. Ce chiffre résulte de l'addition de la totalité des propositions construites dans chacun des territoires.

Elle rappelle qu'il faut également pouvoir garantir à l'ensemble des personnels de droit privé, engagés sans compter pour le sport scolaire, le maintien de leurs postes sur l'année 2021.

La directrice tient aussi à affirmer que ce prévisionnel, représentant ce que les cadres ont absolument voulu mettre en œuvre pour qu'il y ait de l'activité dans le cadre du sport scolaire, sera, en cas de mauvaise évaluation, réinvestie au bénéfice des associations et des contrats licences. L'essentiel était de faire une proposition soutenable, qui ne mette en aucun cas l'association en danger.

**Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers :** Nous sommes dans une situation d'urgence. Il est convaincu que les comptes proposés ont été réalisés avec discernement. Seulement, ils ont été établis au 23 octobre, à un moment où un nouveau confinement a été annoncé jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre. Il est aujourd'hui très difficile de trouver en interne une activité attrayante et ludique pour les élèves. Les AS sont parfois obligées de dépenser plus pour innover. Or, les AS ont actuellement besoin d'économies, de manière à pérenniser l'engagement des élèves vers l'AS. Monsieur LECAMP reste persuadé qu'il est nécessaire de verser aujourd'hui les 25%.

**Nathalie COSTANTINI :** Il n'est pas possible de prendre ce risque aujourd'hui. Elle tient aussi à souligner parmi les dépenses qui n'existaient pas avant, les masques, gel et l'ensemble du matériel pour désinfecter et respecter les consignes sanitaires. Ce sont aussi des achats que les services font pour ne prendre strictement aucun risque.

L'argent non dépensé sera forcément réinvesti pour l'ensemble des établissements scolaires.

**Didier LACROIX :** Une grosse partie du travail a été fait avant l'annonce officielle de ce confinement qui n'a pas les mêmes aspects que celui du printemps. Il faut rester prudent. Il est absolument impossible de pouvoir maîtriser la situation actuelle, tellement de paramètres sont à prendre en considération. Il est difficile d'avoir une projection financière sur les activités mises en œuvre. Il est vrai que, si les dépenses ne sont pas réalisées dans les prochaines semaines, un levier peut être actionné dès le mois de décembre sur le travail concernant le budget 2021, celui-ci permettant d'anticiper ce qui était prévu dans un premier temps au mois de mai et juin pour être avancé dans le calendrier. Si le travail mené au sein de l'UNSS conduit sur une projection de dépenses de près de 4.500.000, il faudra entendre que ces dépenses sont bien réelles. Il faut rappeler que ces dépenses ne sont pas générées que par la direction nationale de l'UNSS. Beaucoup d'acteurs interviennent dans le processus de la dépense. Il peut y avoir des imprévus.

Il était important politiquement parlant qu'un geste soit fait en direction des AS. On n'a pas la maîtrise du calendrier sanitaire et cette proposition essaie de prendre en considération au mieux toutes les éventualités. Le budget en recettes et en dépenses est singulièrement modifié par cette DBM.

**Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS :** Une réunion avec le monde sportif vient d'avoir lieu. Toutes les fédérations sont dans la même situation. Il est compréhensible qu'un jeune demande le remboursement de sa licence sportive mais il nous appartient de lui expliquer le sens de ce mouvement fédéré et à quoi correspond cette licence dont le coût (21€ dans le public et 23€ dans le privé) ne peut être mis en comparaison de l'ensemble des services qu'elle propose.

**Mehdi HENNOUNI, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers :** Ce ne sont pas les élèves qui demandent à être remboursés mais les familles. Il est beaucoup plus difficile d'expliquer aux familles que le remboursement n'est pas possible quand leurs enfants ont pratiqué peut-être 3 fois dans l'année, alors qu'ils pratiquent au moins 36 fois habituellement, qu'ils participent à des championnats de France et/ou d'académie.

**Nathalie COSTANTINI** sait pouvoir compter sur l'ensemble de ses cadres pour que des propositions régulières soient faites. Il faut aussi pouvoir compter sur les chefs d'établissements car des organisations en interne peuvent permettre de gérer la problématique sociale d'un établissement. L'intérêt du contrat licence est de faire en sorte que le reversement à la fédération soit très inférieur au solde possible pour l'établissement avec l'engagement de son effectif élèves.

**Mehdi HENNOUNI** précise que cela n'est possible qu'à la seule condition de pouvoir licencier des élèves aujourd'hui.

**Julien GIRAUD, représentant le SNEP/FSU**, entend les arguments par rapport à ce budget animation jusqu'à la fin de l'année et note la proposition de Monsieur LACROIX d'une préparation du budget 2021 correspondant à l'ensemble du budget non dépensé sur cette période-là. L'ensemble du budget non dépensé reviendra aux élèves sur la préparation du budget 2021 et il sera envisagé, s'il est possible, d'initier une aide pour les AS.

Par ailleurs, sur la ligne des charges et plus particulièrement sur celle des salaires, il se questionne sur l'écart existant entre le budget voté le 28 janvier 2020 et la DBM.

**Réponse de Nathalie COSTANTINI** : L'UNSS est assignée au tribunal et a obligation de faire une provision de 250.000 euros.

**Andjelko SVRDJIN, représentant le SNEP/FSU**, se demande de quelles collectivités les subventions émanent-elles ? Proviennent-elle de tout le territoire ou sont-elles ciblées ?

**Réponse de Nathalie COSTANTINI** : Des collectivités nous ont déjà versé une partie de la subvention. Certaines informations nous ont conduit à proposer une baisse de 30% sur les produits escomptés avec ces partenaires. Il est aussi constaté que le versement est différencié suivant les conseils régionaux, les conseils départementaux ou les mairies.

La deuxième question concerne la subvention du MENJS. Compte tenu des débats lors des précédentes instances, il a été constaté qu'il manquait au 23 octobre et en plein exercice 44.000€. Monsieur SVRDJIN souhaite connaître, avant de passer au vote, si la totalité de la somme du ministère sera reconduite sur l'exercice actuel.

**Réponse de Didier LACROIX** : La subvention initiale du MENJS s'élève à 3.800.000€. Comme tout crédit public opéré par le ministère des finances, un gel initial de 4% existe. 4% sur 3.800.000€ représentent 152.000€ qui ne sont pour l'instant pas disponibles, puisqu'ils sont gelés par Bercy.

Monsieur LACROIX rappelle qu'un premier versement d'1.900.000 a déjà été effectué, soit 50% de la dotation. 1.900.000€ restent à percevoir, sauf qu'une incertitude pèse en raison du gel de 4%.

Première hypothèse : Si les 4% de gel du ministère des finances sont maintenus, alors le ministère versera la différence entre 1.900.000 euros et 152.000 euros, soit 1.748.000 euros.

Seconde hypothèse : Si le gel est complètement supprimé ou partiellement, la somme sera abondée d'autant plus.

Au global, sur la fin de l'année, si le gel était maintenu à 4%, l'UNSS recevrait 3.648.000 euros.

**Gil BOISSE, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie d'Orléans-Tours**, souhaite rebondir sur le remboursement des licences, la principale difficulté étant le maintien de la fermeture des installations sportives. Les élus des AS essaient de rebâtir un projet auprès des jeunes, mais les perspectives d'avenir sont très limitées. Il faut certes trouver des solutions en interne mais toujours avec des contraintes fortes telles que la menace permanente du Covid. Monsieur BOISSE insiste sur l'aspect financier. Il est possible d'abonder les finances de son établissement avec des actions à l'extérieur. Seulement, les rentrées d'argent ne se feront qu'avec les prises de licences.

**Nathalie COSTANTINI** partage ces difficultés qui impactent aussi la fédération.

La directrice met en avant des projets qui pourraient permettre d'avoir des finalités nationales sur la fin de l'année afin de donner envie aux jeunes de s'engager d'ores et déjà. Elle parle d'un projet autour de la santé

qui a déjà été présenté au ministre. Toutes les propositions sont mutualisées de part et d'autre pour qu'il y en ait le plus possible et une plateforme doit être mise en place pour pouvoir identifier l'ensemble des projets pour les cadres. Les cadres sollicitent beaucoup les coordonnateurs de district dont le rôle dans cette période de crise est fondamental pour mieux communiquer ce que l'UNSS fait et pour qu'on puisse proposer, même avec la problématique des installations, même sans cross, à un autre public, de la pratique sportive scolaire. Pour cela, il nous faut trouver d'autres manières de faire, d'autres alternatives. 19 équipes de lycées se sont par exemple engagées dans le Vendée Globe virtuel, soit 497 lycéens engagés sur ce programme. Des challenges ont été aussi mis en place. Parmi les 116 activités, d'autres modalités de pratiques sont à l'étude grâce à un travail de toutes les commissions mixtes nationales afin de lutter contre la sédentarité et d'avoir une action santé et développer des immunités plus fortes. La directrice réaffirme que l'argent sera dépensé pour les élèves. L'objectif premier est l'absence de rupture nette de pratique. Il ne faut pas fermer les associations sportives. La fédération a une clause d'assurance pour ses dirigeants qui s'adresse aux chefs d'établissement, présidents d'AS. La directrice souligne qu'il est possible collectivement de réussir le défi qui est devant nous.

Le plan d'activité décliné en trois scénarii a pour fondement la pratique sécurisée. Le projet Vendée Globe engage les jeunes dans une activité voile. Il est de notre rôle également de permettre aux jeunes de vivre des pratiques différentes. Ce projet pourrait en voir un autre pour « la Route du rhum » et la Guadeloupe et envisager en complément un championnat de voile sur ce territoire. On voit donc que ces projets sont des étapes avec des objectifs à termes de pratiques physiques.

Pour les jeunes officiels, l'autoformation grâce à des formations en ligne, a permis de motiver des jeunes autour de la fonction du jeune officiel, et éventuellement se tester sur de nouvelles activités. Dans la situation actuelle, l'UNSS est obligée de faire une partie de distanciel mais notre volonté est la pratique des jeunes. Le projet santé « tests de valeurs physiques et nutrition » en est une illustration. Il nous donnera des évaluations précises sur la santé physique des élèves à partir de tests physiques, mais aura aussi comme conséquences des détections de jeunes et des orientations de pratique sportives.

**Thomas MANTEAU, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Nantes,** souhaite une précision sur la raison pour laquelle 250.000 euros ont dû être budgétés dans le cadre d'une assignation au tribunal.

**Réponse de Nathalie COSTANTINI :** Il s'agit d'un contentieux de trois personnes demandant une requalification de leur contrat de travail.

**Didier LACROIX :** Si la projection des factures est fiable jusqu'au 31 décembre et à supposer que l'engagement des collectivités a été bien calibré par rapport à leurs engagements revus à la baisse, Monsieur LACROIX se demande comment régler les factures à venir.

Rien ne prouve que la baisse d'activités n'a pas été, au moins partiellement, intégrée dans cette projection. Il rappelle que l'on est tout de même sur des animations sportives à 13.500.000 euros alors que le budget initial était presque à 22.500.000 euros. Les charges de début septembre, octobre, voire peut-être un peu plus, sont à prendre en compte. Entre le temps des dépenses, des arrivées, des prises en charge, la marge de probabilité peut être un peu compliquée, surtout lorsque presque 2 millions d'euros sont demandés.

**Nathalie COSTANTINI** rajoute que ce sont les transports qui, globalement, coûtent le plus cher dans les animations. Les transports sont budgétés à hauteur de près de 10 millions d'euros par an. Or, le transport a bien moins été pris en compte dans les propositions faites qu'habituellement. La directrice précise que les 2.800.000 inscrits dans les documents ont déjà été dépensés sur des inter-académiques, des académiques, des championnats de France entre janvier et mars. Il y a ensuite à nouveau du transport qui a été prévu, mais qui a été réduit faute de rencontres inter-établissements.

**Didier LACROIX** propose qu'à partir des chiffres obtenus au plus près du mois de décembre, on puisse remonter le calendrier sans attendre les mois de mai, juin, pour prendre en compte ces baisses de cotisations.

**Christian GLOMERON, Proviseur des Lycées Delacroix et Le Rolland, Drancy**

Une proposition significative a été faite de baisse qui sera de toute manière appréciable sur le terrain, car elle sera de nature à enclencher les indécis. L'assemblée se penche aujourd'hui sur la proposition faite. Si un tiers de cette aide est envisagée sur l'année civile 2020, Monsieur GLOMERON votera favorablement à cette proposition. Cette proposition d'un tiers tout de suite est une proposition de sagesse, compte tenu des inconnus. Les collègues proposent la totalité de cette aide immédiatement, pour que cela soit significatif. Mais proportionnellement parlant, Monsieur GLOMERON se demande s'il ne serait pas possible de le faire sur moitié, en accordant la moitié de celle-ci tout de suite et l'autre sur la fin de l'année.

**Andjelko SVRDLIN, représentant le SNEP/FSU :** Compte tenu de l'ensemble des éléments des débats, le SNEP/FSU se dit insatisfait des réponses apportées concernant la situation actuelle, les activités de la fédération et le chapitre lourd des transports. Depuis la décision du nouveau confinement, l'ensemble des rencontres entre les AS s'est arrêté au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre. La période pour laquelle les membres ont reçu la proposition d'aide à hauteur d'1 million d'euros n'a pas intégré cet arrêt qui est intervenu ensuite. Le SNEP pense qu'il est tout à fait possible de façon très raisonnable d'augmenter entre 15 et 20% l'aide sans mettre en danger la fédération. Si cette proposition d'augmentation de l'aide n'est pas intégrée, le SNEP se positionnera en abstention car il n'est pas contre la proposition d'1 million jugée toutefois insuffisante.

**Didier GEORGES, représentant le SNPDEN :** ne votera pas contre la proposition faite, Monsieur GEORGES votera même pour car une aide d'1 million d'euros est toute de même significative. Mais il rejoint assez aisément la proposition faite par Monsieur GLOMERON, proviseur à Drancy, pour provisionner une aide de l'ordre d'1.400.000 euros sur la fin de l'exercice budgétaire et l'autre moitié sur 2021. Cette proposition serait peut-être plus supportable par la fédération. Le compromis est certes difficile car il y a d'un côté les exigences du terrain qui restent prégnantes et de l'autre, les équilibres budgétaires à préserver pour la fédération. Une solution qui puisse satisfaire tous les membres, serait la bienvenue.

**Nathalie COSTANTINI :** La difficulté est la consolidation des comptes qui ne peut être réalisée que fin mars.

**Didier LACROIX :** L'exercice est délicat. Il ne peut se référer qu'à l'expertise de l'UNSS. La seule ligne actuelle de dépenses qui pourrait être modifiée, est celle des collectivités territoriales à hauteur de 4.474.000 euros qui pourraient donner plus, mais dont on n'a pas l'assurance à ce jour. Le volet « transport » tel qu'il a été projeté, correspond à la réalité du contexte sanitaire actuel.

**Nathalie COSTANTINI :** D'habitude annuellement, les transports représentent à eux seuls 10 millions d'euros. La fédération est aujourd'hui sur un budget affiché de 2.800.000 euros. Un coût très important des transports, qui n'était pas réalisé, a déjà été pris en compte. Dans les 4.474.000 euros annoncés pour cette fin d'année, il y a peut-être un peu de transport. Il est néanmoins probable si la situation perdure, que les 4.474.000 euros ne seront pas totalement dépensés.

A partir du moment où un nouveau point d'étape sera fait en décembre, il faudra voir s'il est possible de faire quelque chose, non pas sur le troisième versement, mais sur le second versement qui correspondra au budget 2021. Ce nouveau point d'étape permettra non seulement de donner encore plus de visibilité mais offrira aussi 6 mois encore de temps scolaire, afin que les jeunes aient envie d'adhérer à l'AS.

La communication avec les coordonnateurs de district et les animateurs d'AS doit être encore plus grande pour leur rendre compte que beaucoup de choses sont possibles et que nous nous en chargeons.

Parmi les 1.200.000 licenciés de notre fédération, 400.000 à peu près participent aux phases finales de compétitions. Si 4.800.000 élèves issus du second degré ne sont pas concernés par le sport scolaire, il s'agit peut-être d'un public nouveau vers lequel il faudrait se tourner pour que, dans ce temps de crise, il ait envie de s'inscrire. L'UNSS fera son possible pour se mobiliser pour le plus grand nombre.

**Karine AULIER, représentant la FCPE,** se demande s'il y a une augmentation ou une baisse réelle des licences par rapport à l'année dernière. L'effet crise, confinement a-t-il incité les jeunes à prendre une licence UNSS ? Les parents jouent un rôle important pour inciter leurs enfants à faire du sport. Même si la rentrée a été très difficile, elle note un déficit de communication important de la part des AS en direction des représentants de

parents d'élèves. Au-delà de l'aspect sport, Madame AULIER trouve que la citoyenneté comme les valeurs humaines ne sont pas suffisamment mises en avant. Il faut absolument que les AS communiquent plus avec les parents pour leur expliquer tout le fonctionnement de l'AS, comme les valeurs de l'UNSS. Il faut que les activités proposées soient mieux expliquées aux parents, pour pouvoir être mises en valeur et ainsi, que les parents puissent inciter leurs enfants à rejoindre l'UNSS.

Les premières victimes du confinement par rapport aux licences UNSS sont aussi les enfants pratiquant le sport partagé. Les AS ne vont pas au contact suffisamment de ces familles et de ces enfants porteurs d'un handicap.

Elle souligne qu'il faudrait peut-être aussi aller chercher les enfants qui sont internes car ils vivent une période très problématique. Ils ont en effet le sentiment d'être privés de liberté par rapport au mercredi après-midi. Ils sont incités à s'inscrire à l'UNSS, mais beaucoup restent un peu en marge. La privation de liberté est vraiment d'autant plus importante pour ces enfants à l'heure actuelle.

**Thomas MANTEAU, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Nantes**, se dit révolté par les propos de la représentante de la FCPE. Les élèves dans son AS sont énormément tenus au courant dès le mois de juin. Le prix de la licence dans son AS a même été réduit. Il n'est pas possible de faire plus. Ce n'est pas la réalité du terrain.

### III) Mise aux votes des différentes résolutions

**Didier LACROIX** propose de passer aux votes ci-après :

Résolution N°1 : Le budget modifié vous apparaît-il conforme à la situation ? 23 pour, 15 contre, 5 abstentions (43 votants sur 61)

Résolution N°2 : Le budget permet-il de proposer une réduction qui peut aller jusqu'à -25% dans les conditions cumulées déclinées au chapitre précédent ? 22 pour, 2 contre, 17 abstentions (41 votants sur 61)

Résolution N°3 : Acceptez-vous l'aide aux AS de la région des Alpes-Maritimes touchées par la tempête Alex pour aider à redynamiser le territoire ? 41 pour, 1 abstention (42 votants sur 61)

Résolution N°4 : Monsieur LACROIX soumet à l'adoption ou pas ou l'abstention la décision budgétaire modificative présentée à cette assemblée, qui intègre la réduction de l'appel à cotisation des AS à hauteur de 25% : 20 pour, 20 abstentions (40 votants sur 61)

**Monsieur LACROIX** regrette que certaines personnes n'aient pas pu participer aux votes.

**Mehdi HENNOUNI, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers**, demande à Monsieur LACROIX de prendre des engagements vis-à-vis des dispositions au niveau ministériel pour que chaque AS puisse fonctionner.

Monsieur HENNOUNI parle également d'un vide juridique par rapport aux déplacements de l'AS et des élèves. Des collègues ont en effet été verbalisés parce qu'ils faisaient leur AS sur un lieu public. Aussi, une attestation spécifique existe-t-elle pour les élèves ? Quelles sont les solutions dans ce cas précis ? La licence UNSS suffit-elle pour se rendre sur le lieu de l'AS et revenir ?

**Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers**, rajoute que des parents viennent aussi chercher des élèves après les cours de l'AS, en dehors du temps scolaire, en périscolaire. Comme l'emploi du temps fait souvent foi et le créneau de l'AS n'apparaissant pas, ces élèves sont en porte à faux par rapport aux autorisations de déplacement.

**Didier LACROIX** demande à ce que ces différentes situations soulevées lui soient remontées pour qu'elles soient étudiées par la cellule de foire aux questions. Il y a au niveau du secrétariat général un réel travail en interministériel avec le ministère de la santé, le ministère de l'intérieur qui aboutit à cette foire aux questions. Sur la première intervention, Monsieur LACROIX répond que le ministère souhaite bien évidemment le meilleur fonctionnement possible de l'AS. L'engagement ministériel est complet et total. A l'issue de cette AG en lien avec Nathalie COSTANTINI, la situation non seulement de l'UNSS mais aussi de l'activité des AS en lien avec le contexte sanitaire va continuer à être suivie. C'est l'objet de nos préoccupations.

#### IV) Clôture par Didier LACROIX

**Monsieur LACROIX** remercie l'ensemble des membres pour avoir participé à cette assemblée générale et pour leurs prises de paroles. La séance est levée.